

FORÊTS,  
FAUNE ET  
PARCS



Plan de gestion  
des animaux à fourrure  
au Québec 2018-2025

Document synthèse

ENSEMBLE    
on fait avancer le Québec

Québec 

Le premier au Québec!

## IMPORTANT

Les territoires régis par la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) ainsi que les réserves à castor conservent leur statut. Le piégeage de tous les animaux à fourrure y demeure exclusif aux Autochtones.

La chasse de certains animaux à fourrure ainsi que le contrôle des animaux à fourrure importuns seront intégrés au plan de gestion ultérieurement.

En tout temps, reportez-vous au site Web du Ministère pour connaître les modalités d'exploitation en place : [mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/index.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/index.asp)

## Dépôt Légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

ISBN : 978-2-550-80521-2 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-80522-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

## Photos de la couverture

Castor : Nicolas Bradette

Lynx du Canada : Frédéric Halmaj

Martre : Shutterstock

Coyote : Nicolas Bradette

# Introduction

## Importance socioculturelle et économique du piégeage des animaux à fourrure

L'histoire du Québec et du Canada est intimement liée au piégeage des animaux à fourrure. Cette activité a été, dans les premiers temps de la colonisation, le plus important moteur économique de l'Amérique du Nord. De nos jours, le piégeage génère annuellement près de 13 millions de dollars<sup>1</sup> en retombées économiques au Québec, sans compter le commerce et la transformation des fourrures. Il joue encore un rôle socioculturel important en perpétuant les traditions.

## Un premier plan de gestion pour les animaux à fourrure

Au Québec, la plupart des espèces exploitées par la chasse et la pêche font déjà l'objet de plans de gestion élaborés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Dans le cas des animaux à fourrure, il s'agit d'un premier plan de gestion multiespèces.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion sont l'occasion de faire le point sur la situation des espèces. Cela permet de réfléchir aux mesures à prendre pour maintenir les populations et leurs habitats et d'assurer leur mise en valeur au bénéfice de la population québécoise. La planification doit être rigoureuse et faite en collaboration avec tous les intervenants concernés par cette activité tant à l'échelle provinciale que régionale. Les plans de gestion précisent les possibilités fauniques disponibles, déterminent les enjeux entourant les espèces visées et proposent des modalités d'exploitation adaptées aux réalités des différentes régions du Québec.

1 Québec. MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (2013). Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2012 : Synthèse, étude réalisée par BCDM Conseil inc., Québec, 16 p.



Photo : Gaétan Fournier

## Les avantages d'un plan de gestion

Le Québec se dote d'un premier plan de gestion multiespèces des animaux à fourrure, qui couvre une période de huit (8) ans et compte une évaluation à mi-parcours. Ce nouveau plan de gestion permettra de :

- simplifier la réglementation pour les utilisateurs tout en maintenant les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF);
- limiter les infractions de nature technique (captures non ciblées);
- améliorer la qualité des données pour assurer une saine gestion des espèces.

# Bilan de l'exploitation des animaux à fourrure

Des bilans de l'exploitation des différentes espèces d'animaux à fourrure ont été publiés en 2017 et sont accessibles sur le site Web du MFFP<sup>2</sup>. Ces bilans se basent principalement sur les données de récolte (transactions de fourrures) et des indices indirects de l'état des populations. Globalement, la majorité des espèces sont en bonne situation.

## En croissance :

**Coyote** : La récolte et les populations sont en hausse, principalement à cause de l'expansion de son aire de répartition.

**Loup gris** : La récolte est également en croissance, notamment dans la zone forestière de la sapinière.

## Stables :

**Loutre de rivière** : La récolte est stable et suit largement celle des castors.

**Lynx du Canada** : La récolte est stable, mais la proportion des animaux capturés qui dépassent le quota reste inconnue.

**Raton laveur** : La récolte est également stable pour cette espèce.

**Renard roux** : La récolte est globalement stable, mais présente de fortes variations entre les années.

**Vison d'Amérique** : La récolte est stable, voire en légère augmentation dans certains secteurs au sud de la province.

## En légère baisse :

**Martre d'Amérique** : La récolte varie grandement d'une année à l'autre, mais présente une tendance à la baisse.

**Pékan** : Les populations sont en expansion vers le nord, mais la récolte est plutôt en baisse dans le sud de la province.

**Rat musqué** : La récolte est en baisse, notamment dans le corridor fluvial où se situent les habitats historiquement les plus productifs.

Pour ces trois espèces, une attention particulière sera portée au suivi de la situation dans les prochaines années.



## Portrait partiel de la récolte :

**Belettes et hermine :** L'abondance de ces espèces varie grandement d'une année à l'autre selon les fluctuations d'abondance de leurs proies. Leur récolte est par ailleurs en partie influencée par l'effort déployé pour piéger d'autres espèces comme la martre et le pékan. De plus, les fourrures ne font pas toujours l'objet de transactions.

**Castor :** Conséquence de la baisse du prix de sa fourrure, la récolte du castor est en baisse. Cela ne signifie pas une baisse des populations puisque les données de piégeage n'incluent pas les opérations de contrôle et de prévention des conflits avec l'humain.

**Écureuil roux :** Les populations sont stables ou en légère augmentation, mais la récolte demeure stable ou en légère baisse. L'espèce n'est pas souvent ciblée par les piégeurs et les fourrures n'aboutissent pas toujours sur le marché. Par ailleurs, la récolte issue du contrôle des écureuils importuns n'est pas connue.

**Lynx roux :** La récolte semble stable depuis qu'il est permis de piéger à nouveau cette espèce (depuis 2012). Cependant, le suivi se poursuivra au cours des prochaines années afin de vérifier comment les populations réagissent à la pression de piégeage.

**Mouffette rayée :** Elle n'intéresse pas beaucoup la clientèle. En général, sa prise n'est pas ciblée et la quantité de peaux apprêtées et vendues suit probablement les prix du marché.

**Renard arctique :** La récolte est en forte baisse et tout indique qu'il s'agit davantage d'une baisse de l'effort déployé ou de la vente des fourrures plutôt que d'une baisse des populations.





# Enjeux du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025

---

Photo : Nicolas Bradette

Avant d'entreprendre ce premier plan de gestion, le Ministère a fait certains constats et déterminé les enjeux suivants pour la gestion des 19 espèces d'animaux à fourrure exploitées au Québec :

- 1. Absence d'un cadre de gestion adapté aux animaux à fourrure**
  - Pas d'évaluation systématique de l'état de situation des espèces
  - Modifications réglementaires réalisées à la pièce
- 2. Des modalités d'exploitation de plus en plus complexes**
  - Dans le temps : de plus en plus de périodes différentes pour une même espèce
  - Dans l'espace : différences de périodes entre des UGAF voisines
  - Modulation des quotas et des périodes en simultané
- 3. Échelle de gestion inappropriée**
  - Données insuffisantes à l'échelle des UGAF (récolte, nombre de carnets) pour poser un diagnostic sur l'état de situation des espèces
  - Modifications réglementaires proposées seulement dans les UGAF où des données sont disponibles
  - Qualité des données parfois déficiente (localisation exacte des captures, espèce erronée)

Photo : Antoine Martineau-Rousseau



Photo : Antoine Martineau-Rousseau

**4. Gestion déficiente des lynx à l'aide des quotas. Par exemple, le plan de gestion du lynx du Canada de 1995 s'est avéré difficile à appliquer**

- Pas de fermeture du piégeage depuis 20 ans
- Absence de cycles de lièvres, sa proie principale, dans certaines régions ou difficultés à les suivre
- Modulation des quotas difficile et délai de réaction réglementaire inadéquats à la suite de variations des populations de lynx
- Respect du quota difficile à cause des captures non ciblées dans des pièges destinés à d'autres espèces

**5. Nécessité d'atténuer les risques de captures accidentelles d'autres espèces (cervidés, oiseaux de proie, etc.) pour préserver l'image du piégeage**

**6. Importance de réduire les risques d'infractions de nature technique (captures non ciblées d'animaux à fourrure en dehors de leur période d'exploitation) pour améliorer l'expérience des piégeurs**



Photo : Nicolas Bradette

# Orientations du plan de gestion

---

## 1. Harmoniser les périodes d'exploitation des animaux à fourrure sur de grands secteurs

Le plan de gestion propose de regrouper les UGAF en grands secteurs d'un seul tenant, présentant les mêmes périodes d'exploitation. Les objectifs poursuivis sont :

- de simplifier la réglementation;
- d'améliorer la qualité de l'information en utilisant une échelle pour laquelle les données sont suffisantes.

Le Ministère poursuit cette orientation tout en conservant les UGAF comme unités de base pour l'enregistrement des transactions de fourrure et en tenant compte des variations régionales. Notons qu'il y aura toujours la possibilité de réajuster les regroupements dans le temps si la situation l'exige.

## 2. Effectuer le diagnostic de l'état des populations par grands secteurs

Le Ministère entend utiliser les grands secteurs ayant les mêmes périodes d'exploitation (c'est-à-dire avec une même modalité de gestion) pour produire les bilans de l'état des populations. Ces bilans seront réalisés tous les quatre (4) ans pour toutes les espèces, à l'exception du bilan sur les deux (2) espèces de lynx qui sera produit tous les deux (2) ans. De plus, des outils adaptés seront créés pour faciliter l'évaluation de la situation et la gestion des espèces.

## 3. Concentrer la gestion des animaux à fourrure sur les périodes d'exploitation

Cette orientation consiste à abandonner l'utilisation des quotas pour les lynx. En effet, pour le piégeage des animaux à fourrure, un quota est une mesure restrictive qui doit s'appliquer pour des motifs jugés d'exception (problème important de conservation des espèces). Le contexte actuel est d'ailleurs favorable (prix faibles, populations en santé) à l'abandon des quotas.

De plus, le plan de gestion propose d'utiliser les mêmes périodes d'exploitation pour les espèces piégées à l'aide des mêmes engins. Les objectifs poursuivis sont :

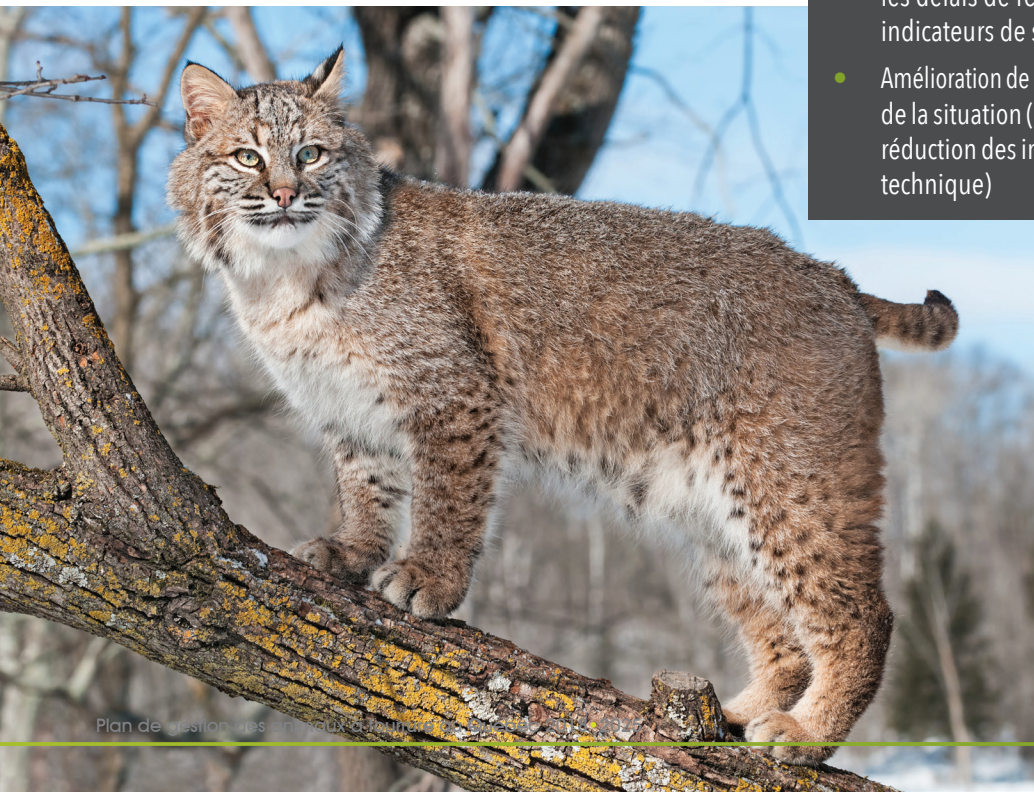
- de réduire les infractions de nature technique (captures hors saison) pour des espèces ayant pourtant une valeur commerciale;
- d'améliorer la qualité des données (portrait de situation juste) en réduisant les captures non ciblées;
- de répondre à la sélectivité imparfaite des engins et techniques de piégeage;
- de permettre le piégeage et la commercialisation des espèces rares afin de connaître l'expansion éventuelle des aires de répartition.




◀ Lynx du Canada

### Un suivi plus serré pour les lynx

- Production de bilans de l'exploitation du lynx du Canada et du lynx roux tous les deux (2) ans
- Amélioration du système de suivi (augmenter la rapidité de la saisie des données de récolte pour éviter les délais de réaction, utiliser des indicateurs de suivi efficaces)
- Amélioration de la fiabilité du portrait de la situation (déclarations justes, réduction des infractions de nature technique)



◀ Lynx roux

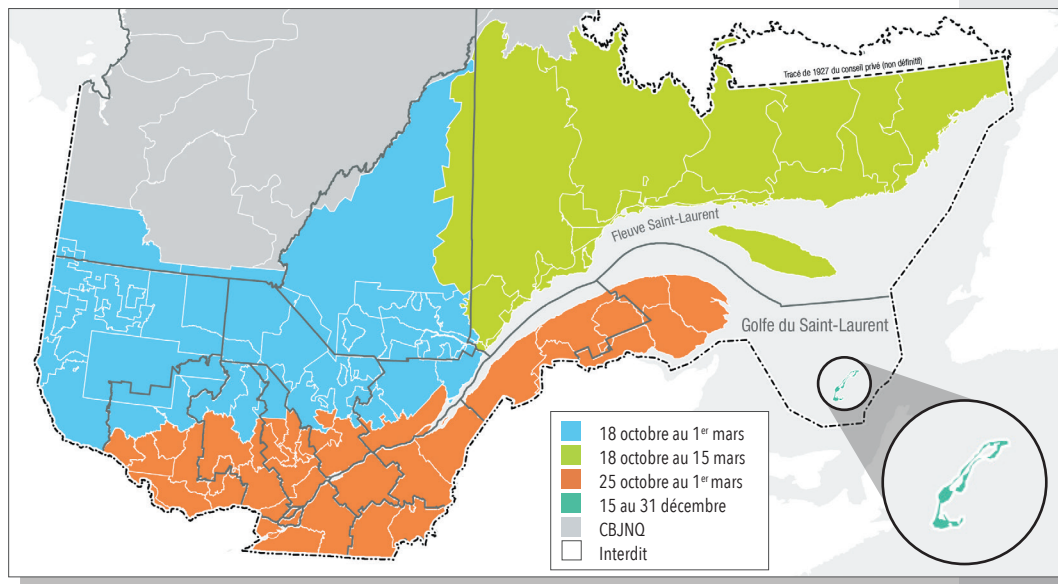


# Modalités d'exploitation pour le PGAAF 2018-2025

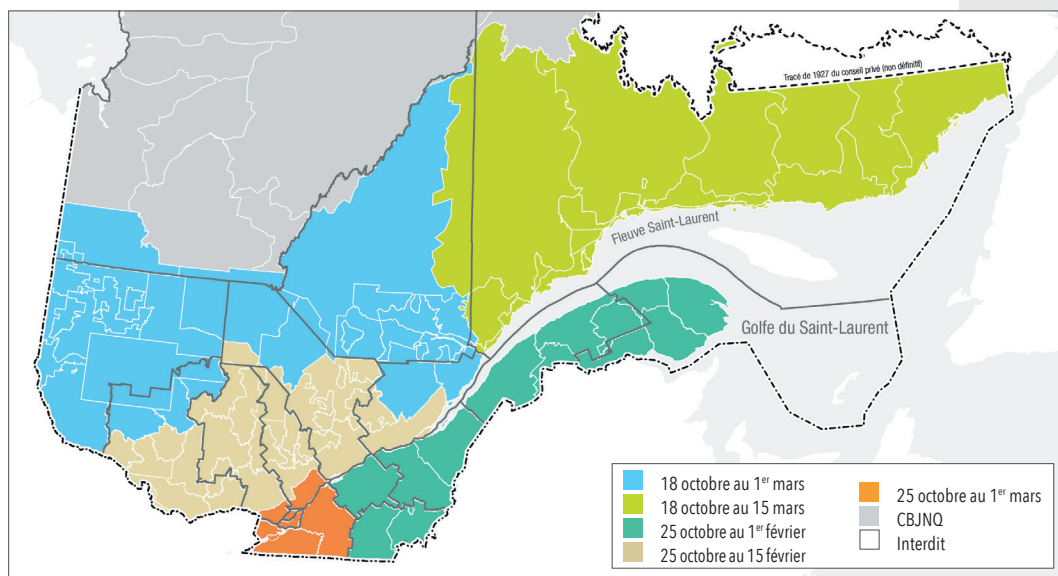
---

Les cartes suivantes présentent les secteurs et les périodes de piégeage pour les différentes espèces d'animaux à fourrure pour la durée du plan de gestion 2018-2025.

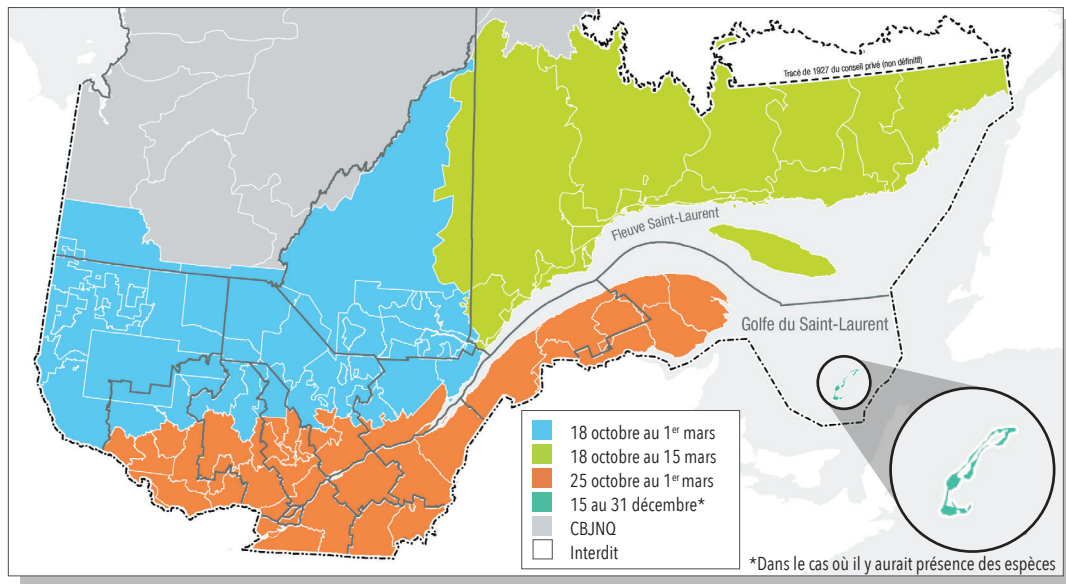
## Secteurs et périodes de piégeage - loup gris, coyote, renard roux et renard arctique



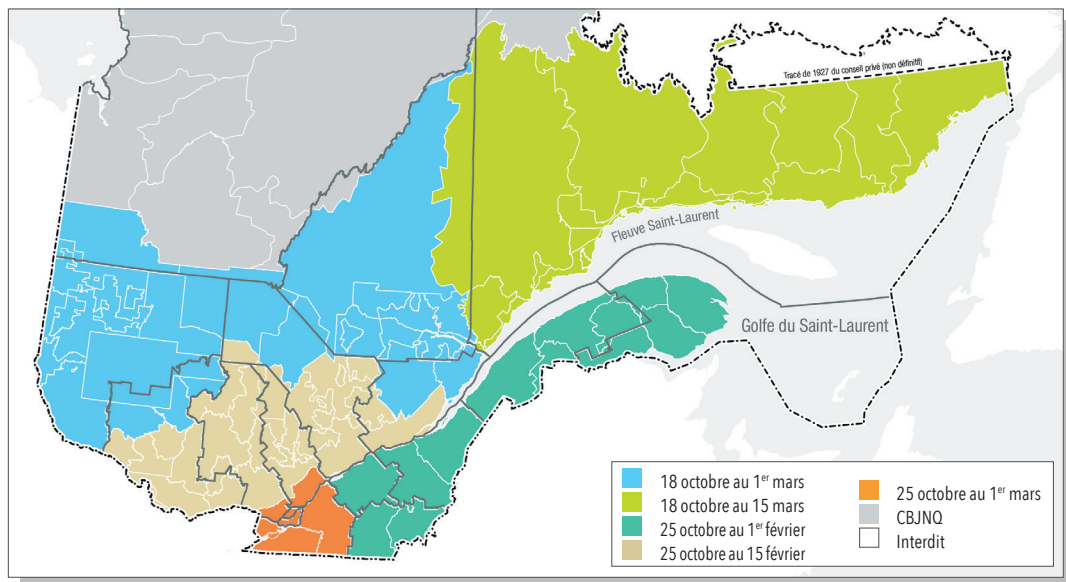
## Secteurs et périodes de piégeage - martre d'Amérique, pékan, belette à longue queue, belette pygmée, hermine, écureuil roux et écureuil gris



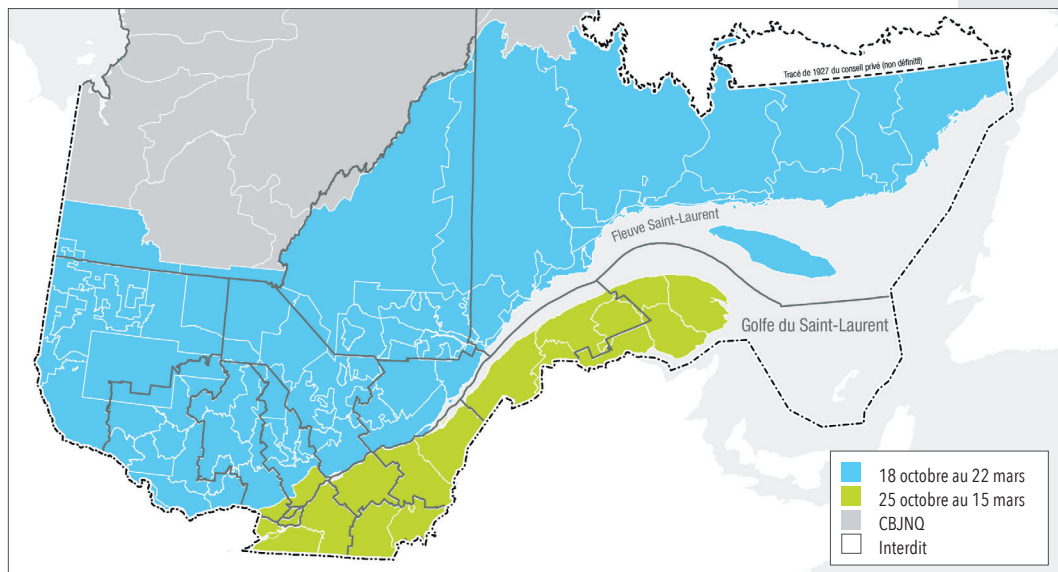
## Secteurs et périodes de piégeage - lynx du Canada et lynx roux



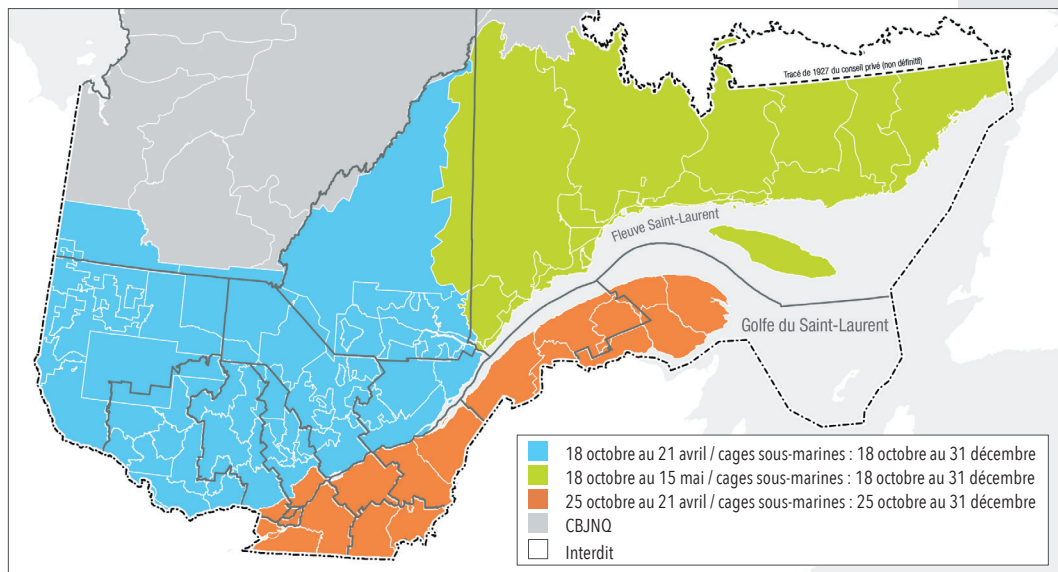
## Secteurs et périodes de piégeage - raton laveur et moufette rayée



## Secteurs et périodes de piégeage - castor et loutre de rivière



## Secteurs et périodes de piégeage - rat musqué et vison d'Amérique



# Synchronisation des périodes d'exploitation

Un effort particulier a été fait pour synchroniser les dates d'ouverture du piégeage pour la majorité des espèces. Par contre, les dates de fermeture sont souvent arrimées avec les périodes de reproduction ou de mise bas des espèces.



■ Martre d'Amérique, pékan, belette à longue queue, belette pygmée, hermine, écureuils roux et gris

■ Raton laveur et moufette rayée  
 ■ Castor et loutre de rivière  
 ■ Loup gris, coyote, renards roux et arctique

■ Lynx du Canada et lynx roux  
 ■ Rat musqué et vison d'Amérique  
 ■ Cages sous-marines (rat musqué et vison)

# Le piégeur, un précieux collaborateur pour la gestion des animaux à fourrure

Traditionnellement, les piégeurs régulent leur effort et leur pression de piégeage pour assurer une exploitation saine et responsable des animaux à fourrure. Ces approches et techniques sont encore enseignées aujourd'hui à la relève dans le cadre du programme de formation « Piégeage et gestion des animaux à fourrure (PGAF) ».

De plus, grâce à leur participation active, les piégeurs contribuent à :

- collecter des données sur l'état des populations;
- contrôler les populations animales;
- atténuer les conflits entre les humains et la faune en maintenant les populations à des niveaux socialement acceptables;
- établir des portraits justes de l'état de situation des espèces en fournissant des informations essentielles.





## Comment aider le Ministère dans la gestion des animaux à fourrure? **Participez activement !**

- Si l'on vous sollicite pour remplir le carnet du piégeur, prenez soin de fournir toutes les informations demandées (nombre d'engins, dates des captures, observations, etc.) et envoyez le carnet au Ministère (à la direction régionale concernée).
- Faites des déclarations justes et précises lors des transactions de fourrures (formulaires d'achat et de réception des fourrures brutes à l'état sauvage [ML-414]), telles que la localisation exacte (UGAF) où chaque animal a été récolté ou l'espèce exacte (ex. loup ou coyote). Vous aiderez ainsi à clarifier le portrait de la situation des espèces.
- Déclarez à un agent de protection de la faune les captures des espèces suivantes : carcajou, renard gris et opossum d'Amérique.
- Participez aux sondages, questionnaires et études spécifiques (terrain, collecte d'échantillons et de spécimens).

Pour plus d'information sur la réglementation du piégeage des animaux à fourrure, consultez l'adresse :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/)